BUDGET PRIMITIF D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT 2020

Vu les propositions pour le budget 2020 faites et discutées par le Conseil municipal,
Considérant que toutes les ressources sur lesquelles la Commune peut compter sont inscrites aux chapitres des recettes et que toutes les dépenses ont été reconnues justifiées et nécessaires,

Le Conseil municipal, après délibération
ARRETE comme suit le **budget annexe de l'eau et de l'assainissement 2020** :

	DEPENSES	RECETTES
EXPLOITATION	**236 070 €**	**236 070 €**
INVESTISSEMENT	**276 405 €**	**276 405 €**

Le Conseil approuve à la majorité absolue.

VOTE POUR :

CONTRE :

ABSTENTION :

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire d'Allex,
Gérard CROZIER